Image not found or type unknown

Résiliation immédiate pour faute

Par **Stefan88**, le **02/08/2016** à **10:47**

Bonjour,

notre entreprise a un contrat avec un cabinet comptable qui nous a créè pas mal de problèmes avec plusieurs épisodes d'inefficacité. Serait-il possible de rèsilier immédiatement notre contrat en vertu de l'art. L114-1 du Code de la consommation donc sans passer par la saisine du juge?

Merci d'avance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés